



Monsieur le Préfet de la Gironde

Cité Administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33000 BORDEAUX CEDEX

Avensan, le 3 décembre 2025

Objet : Réponse à la suite de l'avis défavorable de l'Etat dans le cadre de la révision du PLU de la Commune d'Avensan

N. Réf. 2025186

Monsieur le Préfet,

La Commune d'Avensan a été destinataire de votre avis du 21 octobre 2025 émis dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Cet avis défavorable m'a d'autant plus surpris que ma Municipalité a fourni des efforts importants pour mener à bien cette procédure engagée de longue date.

Lors de la réunion du 14 novembre dernier, à laquelle participaient Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre-Médoc ainsi que les services de la DDTM, j'ai apporté des éléments permettant de répondre aux recommandations formulées.

La Commune s'engage à intégrer ces préconisations lors de la reprise du projet, à l'issue de la consultation des services de l'État, des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

À ce titre, je joins à ce courrier une synthèse des modifications envisagées à la suite des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), afin de présenter de manière claire et détaillée les ajustements prévus par la Commune.

Dans cette perspective, la Municipalité prévoit notamment :

- la mise en œuvre d'un protocole de diagnostic des zones humides, fondé sur un suivi piézométrique réalisé durant la période hydrologique de décembre à avril/mai, sur la zone AU de Villeranque ;
- la mise à jour des inventaires biologiques relatifs aux taxons identifiés par le SEN, à une période plus adéquate, en mai 2026.

La Commune prend également acte de l'ensemble des autres points soulevés, notamment en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. À ce titre, la zone UG a été réduite, les STECAL NL (loisirs) ont été significativement diminués et les STECAL NLh (hébergements touristiques) ont été supprimés.

Aussi, au regard des échanges constructifs que j'ai pu avoir avec Monsieur le Sous-Préfet, je sollicite votre bienveillance afin que l'avis initial puisse être requalifié en avis favorable assorti de réserves, tenant compte des engagements d'amélioration pris par la Commune. Cette évolution contribuerait à sécuriser la procédure dans la perspective de l'enquête publique.

Engagé en 2017 par mon prédécesseur, ce projet de révision du PLU est attendu par de nombreux administrés. Je souhaite pouvoir le mener à son terme, dans le respect de la réglementation et des enjeux territoriaux.

Espérant compter sur votre soutien et dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Laurent PASCUAL

Maire d'Avensan



Copie : Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lesparre-Médoc